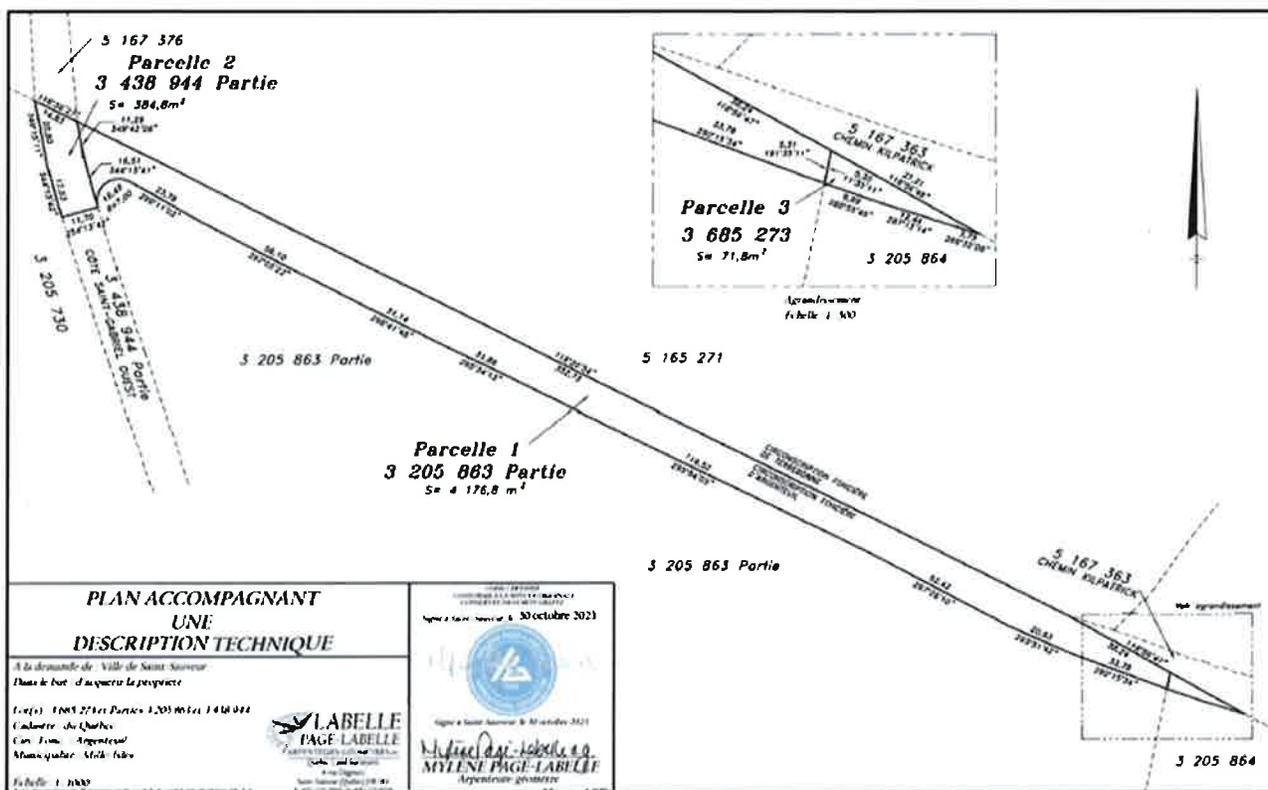




## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Sauveur tenue le 20 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement 584-2023 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles ».



L'annexion vise la partie du chemin Kilpatrick qui se prolonge jusqu'à la côte Saint-Gabriel.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 15 mai 2025. Un avis a été publié à la Gazette officielle du Québec le 31 mai 2025, numéro 22, page 357.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

Donné à Mille-Isles, ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2025.

**Gabriel Therrien**  
Directeur général et greffier-trésorier